



# FLASH-INFOS N° 03/2023

## SPECIAL FLASH - INFOS ⇨ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ⇨ BUDGET PRIMITIF 2023

### EDITORIAL

#### Un Conseil Municipal entièrement consacré aux affaires budgétaires

Réuni préalablement en commission des finances élargie à tous les élus pour l'examen du compte administratif de l'exercice 2022, l'analyse de la situation financière de la commune et des propositions budgétaires pour l'année 2023, Conseillères et Conseillers municipaux ont été invités à délibérer lors d'un conseil municipal consacré aux opérations budgétaires.

Ce flash infos, spécial budget, vous présente un condensé des différents dossiers qui ont été débattus.

J'attire votre attention sur l'excédent de fonctionnement de notre compte administratif 2022 de 451 347,83€, qui après financement des investissements, laisse un excédent de 80 277, 83 € à reprendre au budget primitif 2023.

Ce budget primitif s'inscrit dans un contexte inflationniste que nous n'avions plus connu depuis les années 1980, avec un coût de l'énergie atteignant l'insupportable pour certaines entreprises et collectivités territoriales.

La guerre en Ukraine y contribue, tout comme la décision d'aligner notre politique énergétique sur celle de l'Europe.

Ce contexte contribue également à réenchérir les taux bancaires avec pour corollaire une difficulté d'accès aux emprunts ralentissant fortement le marché immobilier, et provoquant des reports d'investissements préjudiciables pour les entreprises.

La renégociation de nos contrats de fourniture d'énergie avec un nouveau fournisseur nous met à l'abri de variations brutales des coûts sur une période de trois ans.

Par ailleurs les décisions de sobriété énergétique dans nos bâtiments et pour l'éclairage public ne sont pas étrangères à la maîtrise de ces dépenses.

La baisse des effectifs scolaires entraînant la suppression d'une classe à l'école maternelle à la rentrée prochaine, avec en conséquence une diminution des inscriptions au restaurant scolaire et à la garderie ne sera pas sans conséquence sur la réorganisation de nos services avec un ajustement des moyens.

**Gérard ABBAS,**

**Maire de Fains-Véel**

**Vice-président de la Communauté d'Agglomération**

**Vice Président du Conseil Départemental**

#### CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site internet : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

Tous les dossiers inscrits l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité à l'exception de celui du transfert de la compétence de la taxe sur la publicité extérieure à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud qui a été adopté par 12 voix pour 4 voix contre et 3 abstentions.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL.** La section de fonctionnement en augmentation de 5,24 % par rapport à 2021 s'équilibre à 1 820 589,98 € avec un excédent comptable de 451 347,83 €.

La section d'investissement d'un montant de 2 371 808,69 € dont 1 031 448,14 € de travaux et acquisitions présente un déficit comptable de 557 803,77 € couvert par une affectation de 371 070 € du résultat de la section de fonctionnement après intégration des restes à réaliser.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES.** La section de fonctionnement en augmentation de 7,03 % par rapport à 2021 s'équilibre à 130 432,23 € avec une subvention du budget général de 53 000 € et présente un excédent comptable de 5 232,29 € contre un déficit de 6 841,56 € en 2021.

La section d'investissement présente un résultat de 4 763,44 €.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL.** Ce compte présenté par le Trésorier Payeur est approuvé sous réserve de la prise en compte des états de rattachements en dépenses de 49 204,32 € et en recettes de 34 721,62 €, ramenant l'excédent du compte de gestion de 465 830,53 € à 451 347,83 €. Ces états n'ont pu être transmis dans les délais de rigueur imposés par la direction des services fiscaux.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES.** Ce compte présenté par le Trésorier Payeur est conforme à notre compte administratif.

**AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL.** L'excédent de fonctionnement de 451 347,83 € est affecté partiellement à la section d'investissement pour un montant de 371 070 € afin de couvrir le déficit de la section investissement de 557 803,77 € ramené à 371 070 € après incorporation des restes à réaliser de 269 155,09 € en dépenses en 455 888,86 € en recettes. Le solde de 80 277,83 € est maintenu en fonds disponibles à la section de fonctionnement ([page 5](#))

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES.** Les résultats excédentaires (5 232,29 € en fonctionnement et 4 763,44 € en investissement) sont maintenus chacun dans leur section.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.** Les principales données connues et options retenues pour l'élaboration du budget 2023 sont les suivantes. La maîtrise des dépenses de fonctionnement du budget annexe de la Caisse des écoles devra limiter au tiers de ces dépenses notre subvention d'équilibre. Les contrats négociés avec un nouveau fournisseur d'énergie et les mesures d'économie doivent permettre une stabilité des dépenses. La revalorisation, courant 2022, de 3,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique, impactera la masse salariale 2023 en année pleine. La revalorisation de 7,1 %, des bases fiscales, assurera une recette nous évitant de recourir à une augmentation des taux d'imposition malgré la pression inflationniste que subissent nos dépenses. Seule une augmentation de la taxe d'habitation, appliquée aux résidences secondaires et aux logements vacants depuis plus de 2 ans, est envisagée pour inciter la remise de ces biens sur le marché locatif ou immobilier. Pour la première fois depuis 10 ans nous devons enregistrer une très légère augmentation des dotations de l'Etat. Le maintien d'une marge brute bien au-dessus des normes prudentielles assure le remboursement de l'annuité des emprunts, et le recours à un nouveau financement bancaire limité à 50 % du montant de ce remboursement permettra de poursuivre le désendettement. Une capacité d'autofinancement complétée avec le montant des subventions et de l'emprunt permet une inscription budgétaire de 520 000 € d'investissements nouveaux.

**BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL.** Ce budget s'inscrit dans un contexte inflationniste qui semble pérenne provoqué par la guerre en Ukraine. Sa section de fonctionnement s'équilibre à 1 798 208 €, en augmentation de 2,07 % ([page 9](#)).

Il est caractérisé par une faible exploitation forestière et une baisse des effectifs au restaurant scolaire et à la garderie provoquant un ajustement des moyens en personnel. L'absence de vente de terrain explique également la baisse du produit des services, cependant atténuée par une reprise des locations de salles.

Les dotations de l'Etat (DGF - DSR - DNP - FCTVA - Compensations) enregistrent une augmentation de 2,28 %, soit 7 527 €. Vu la baisse des effectifs d'élèves dans le premier cycle, la participation des communes extérieures est en diminution.

Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans progresse de 5,14 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 7,1% en intégrant également l'augmentation du produit de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation.

Les loyers des locaux d'habitation, professionnels et des fermages diminuent de 10,41 % en raison du non-renouvellement d'une location temporaire de dépannage d'un local avec parking aux anciennes verreries.

Les charges, hors salaires augmentent de 4,20 %. Les dépenses d'énergie sont maîtrisée grâce aux contrats négociés avec le nouveau fournisseur ENGIE, cependant nous subissons une forte augmentation du coût des prestations de service et des travaux de maintenance du patrimoine immobilier et mobilier. Notons la baisse de l'achat de fournitures d'entretien et de désinfection des locaux.

La subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles baisse de 19 000 €. La charge financière sur l'encours de prêts à moyen terme est en baisse. Mais celle rémunérant la ligne de trésorerie, reconduite pour assurer la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie, augmente en raison de la forte hausse des intérêts bancaires.

Les charges salariales sont en augmentation de 3,04 %, en raison de la revalorisation des indices et des avancements d'échelon mais également de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % en année pleine.

Par rapport à la prévision budgétaire 2022, la résultante de ces variations projette une diminution de 40 153 € de l'épargne consacrée à l'investissement. La section d'investissement s'équilibre à 1 624 114 € avec en report 269 155 € de dépenses et 455 889 € de subventions concernant les travaux en cours d'exécution non terminés au 31 décembre 2022. La capitalisation du résultat de fonctionnement 2022 couvre le report du déficit et apporte l'autofinancement nécessaire pour solder les travaux ci-dessus cités sans recours à l'emprunt.

Les inscriptions d'investissement pour 2023 (Acquisitions de terrains et matériel - Travaux de voirie et sur les réseaux - Travaux dans les bâtiments - Aménagements urbains et travaux sylvicoles) d'un montant de 520 122 € seront couvertes par des subventions d'un montant de 128 899 €.

Un emprunt de 138 000 € assurera partiellement le financement.

**BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES.** La section de fonctionnement s'équilibre à 112 916 €, en diminution de 15,37 % Les recettes de restauration et de garderie sont prévues à hauteur de 49 354 € et 20 330 € soit un total de 69 684 €. Les charges d'exploitation s'élèveraient à 112 767 € sur lesquelles viendra en diminution l'excédent d'exploitation 2022 de 5 232,29 € pour laisser un résultat prévisionnel de 149,12 €. Face à la hausse annoncée de 6 % du prix des repas livrés par le prestataire ELIOR à compter de la rentrée de septembre 2023, il est prévu de la répercuter sur le prix de vente des repas. La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 38 000 €, contre 57 000 € en 2022, soit une diminution de 33,33 %. La section d'investissement s'équilibre à 6 124,59 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 361,15 €. Il n'y a pas d'investissement prévu sur 2023 ([Page 10](#)).

**VOTE DES TAUX FISCAUX 2023.** Prenant en compte l'incidence de la revalorisation des bases fiscales de 7,1 %, la maîtrise des dépenses d'énergie grâce à la négociation de nos contrats avec le nouveau fournisseur ENGIE il est proposé maintenir les taux comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 47,47 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 42,96 % ; Taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans. Bien que voté à 16 %, celui-ci sera maintenu à 14,26 % ([page 12](#)).

**SUBVENTION 2023 A LA CAISSE DES ECOLES.** Une subvention de 38 000 €, représentant 35 % des dépenses de fonctionnement inscrites à hauteur de 108 411 €, couvrira le déficit.

**SUBVENTION 2023 AU CCAS.** Une subvention de 16 000 € est versée afin d'assurer les dépenses de fonctionnement.

**RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES PRIVEES SUR L'EXERCICE 2023.** Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2023 sa décision votée le 31 mai 2021 de participer au programme de ravalement de façades privées initié par la communauté d'agglomération « Meuse Grand Sud » concernant les cœurs historiques de Fains et Veel. En complément de l'aide apportée par la communauté d'agglomération, l'intervention financière de la commune est la suivante : Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle sera égale à celle accordée par la communauté d'agglomération soit 1 000 € ou 2 000 € maximum. Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle sera de 35 % du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400 €.

**DEMANDE DE SUBVENTION GIP POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX SECS ET DE LA REQUALIFICATION DES TROTTOIRS 2EME TRANCHE RUE D'EGREMONT.** La première tranche des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue d'Egremont est en voie d'achèvement. La poursuite de la requalification urbanistique de Veel consiste à poursuivre ces travaux depuis le carrefour avec la rue de Combles jusqu'au cimetière situé en fin d'agglomération. L'éclairage public sera équipé de luminaires Led. Les trottoirs permettront de sécuriser et d'améliorer la circulation des piétons jusqu'au cimetière. Les travaux hors honoraires estimés à 178 307,42 € HT sont susceptibles de faire l'objet d'une aide financière du GIP Objectif Meuse dans le cadre de l'appel à projets 2023. Les travaux d'enfouissement et d'éclairage public font l'objet d'une subvention accordée par la FUCLEM.

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « MEUSE GRAND SUD ».** La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui frappe tous les supports publicitaires fixés, extérieurs et visibles d'une voie publique. On distingue trois catégories avec les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes, dont la surface est supérieure à 12m<sup>2</sup>. Le premier objectif de cette taxe est de lutter contre la pollution visuelle en incitant la suppression de la publicité superflue. Elle constitue un moyen de réguler l'affichage publicitaire sur le territoire communal et intercommunal. Elle permet ainsi de freiner la prolifération des panneaux, réduire la dimension des enseignes, lutter contre la pollution visuelle et d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Cette taxe doit également permettre de créer de nouvelles recettes pour la collectivité, dans un contexte financier contraint par la hausse du prix de l'énergie. Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence en matière de taxe locale sur la publicité extérieure à la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT DES TERRAINS BAUDIN DAMBROSIO (complément à la délibération de 2022 051 du 20 octobre 2022).** Le Conseil Municipal, réuni en séance le 20 octobre 2022, a décidé par délibération, d'acquérir 10 parcelles de terrain appartenant à Mademoiselle Monique BAUDIN et Madame Denise D'AMBROSIO. Autorisation est donnée à monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction.

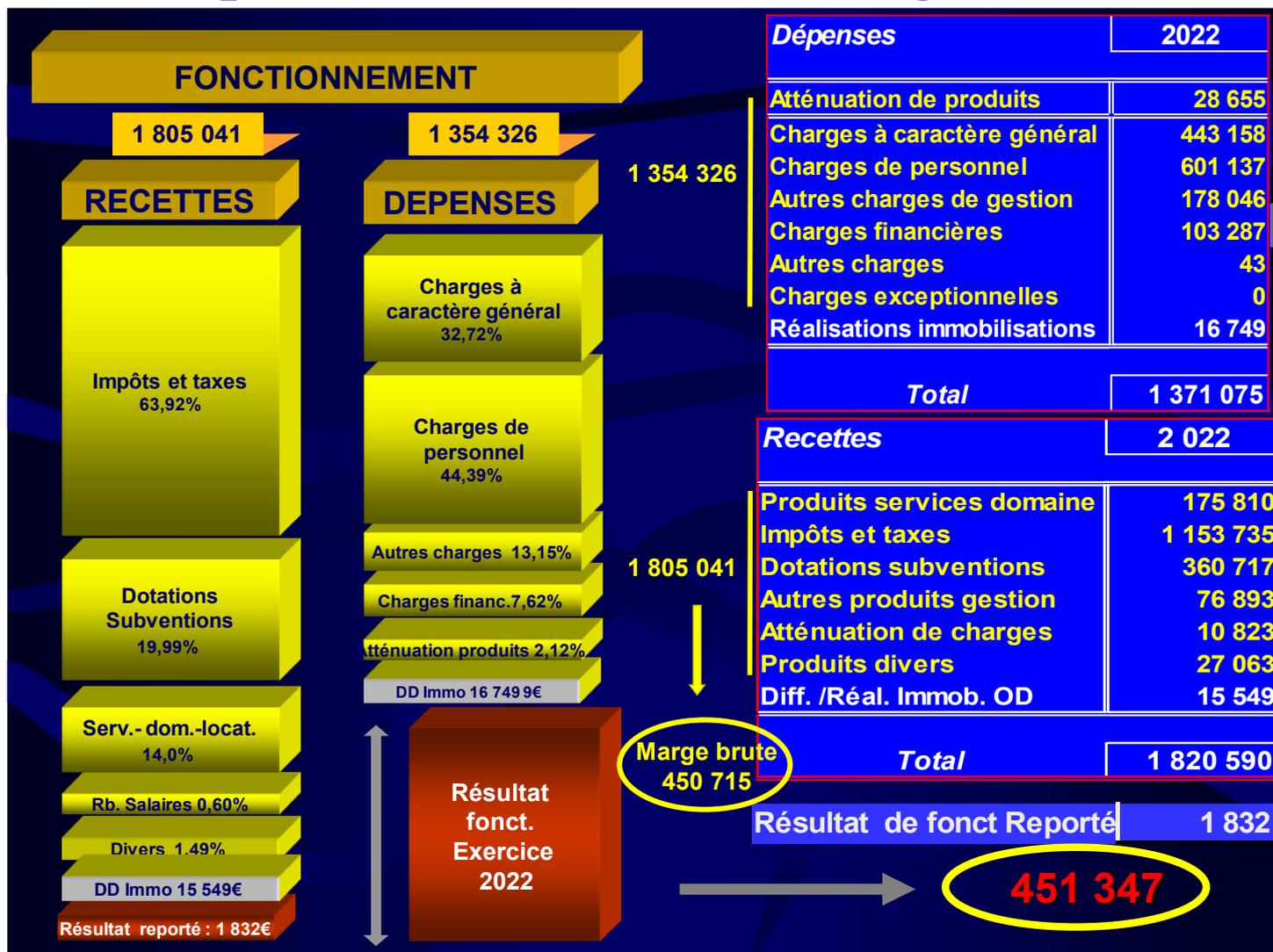
**PUBLICATION DES TRANSACTIONS FONCIERES 2022.** Communication a été faite de l'acquisition d'une parcelle sise Champ les Marcassin de 7a78ca ; de la cession de 4 parcelles sises Choisey d'une contenance de 7a 86ca ; de la location de deux locaux professionnels dans le bâtiment de l'ex-verrière ; d'un local dénommé Maison d'Assistants Maternelles et d'un logement aménagé dans le bâtiment de l'ex-presbytère ; d'un logement situé à l'étage du bâtiment dénommé la Poste.

**INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS REALISES EN 2022.** Communication a été faite sur l'attribution des marchés suivants : Effacement des réseaux secs 2<sup>ème</sup> tranche rue d'Egremont à SO TP LOC pour 89 844,10 € HT - Requalification des trottoirs 1<sup>ère</sup> tranche rue d'Egremont à MICHEL TP pour 118 631 € HT - Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection à IRIS SDEL LUMIERE CITEOS pour 110 143,50 € HT - Maintenance d'un système de vidéoprotection à IRIS SDEL LUMIERE CITEOS pour 14 400 € HT - Etude sur la restructuration de l'îlot Mairie Ecole maternelle à CAPMOP pour 12 696 € HT - Etude stationnement et circulation chemin Tourteloup à COVADIS pour 3 150 € HT.

**INFORMATION SUR LA FORMATION DES ELUS REALISEE EN 2022.** Communication a été faite de la participation aux formations suivantes : Urbanisme par 3 élus - Site Internet par 1 élu - Intégration au sein d'un conseil municipal par 1 élu.

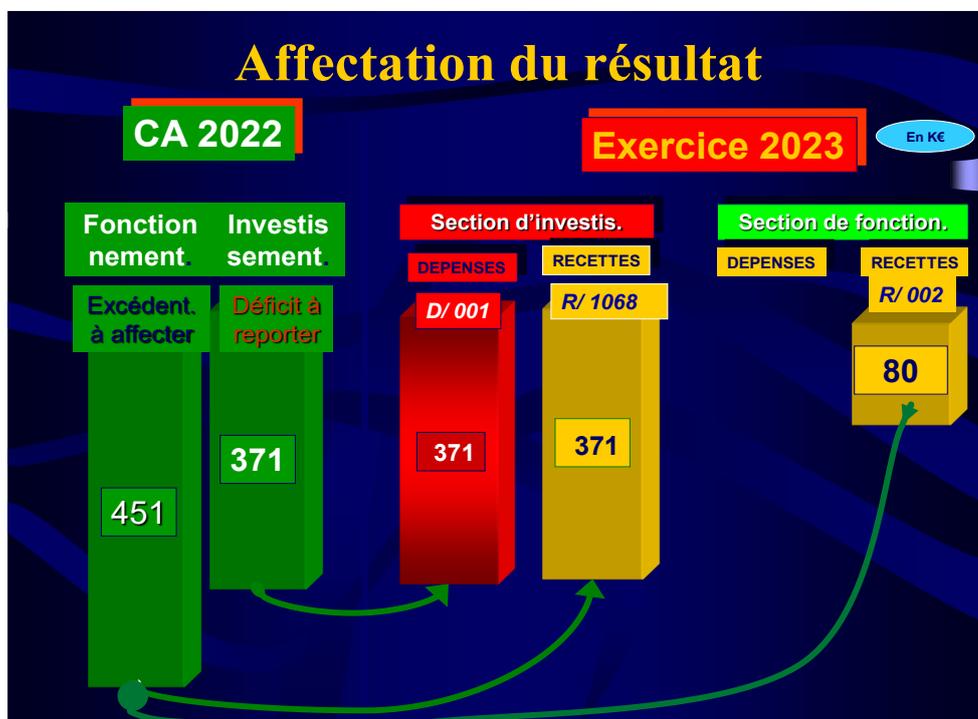
**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.).** Information que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la transaction suivante : propriété située au 3 Avenue de la Guédotte.

# Compte administratif 2022 Budget Général



Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,24% par rapport à 2021. Les recettes de fonctionnement augmentent de 5%.

La marge brute de 450 715,85 € complétée du résultat de fonctionnement 2021 reporté de 1 831,98€ déduction faite de 1 200 € de solde d'opérations sur cession d'immobilisation



Résultat de fonctionnement de l'exercice :

451 347,83€

Déficit d'investissement à solder par capitalisation partielle du résultat de fonctionnement:

371 070,00€

Résultat de l'exercice à maintenir en fonctionnement:

80 277,83€



Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 617 181,33 €. Les dotations et fonds divers comprennent le FCTVA 92 919 €.

Les subventions et participations d'investissements d'un montant de 393.141,88 € concernent l'aménagement de l'ancien presbytère en Maison d'Assistants maternelles et logement pour 84 110,63 €, la réhabilitation de la place de la mairie et ses abords pour 224 697,45 €, l'aménagement du giratoire de la Vaux Mourot pour 12 546€, la Vidéo protection pour 20 000 €, le système de rafraîchissement des salles de la Verrerie pour 19 278 € et l'enfouissement des réseaux rue de Fains pour 32 509,80 €.

Un emprunt bancaire a été réalisé à hauteur de 130 000 €.

Les immobilisations de N-1 sont des transferts de comptes qui se neutralisent entre dépenses et recettes. Les OD sur immobilisations concernent des ventes de parcelles et de matériel.

La capitalisation d'une fraction de l'excédent de fonctionnement 2021 d'un montant de 676 032,01 € couvre le report du déficit de 2021.

Les dépenses réelles d'investissement totalisent 1 290 553,90 €. Le remboursement des emprunts en capital se chiffre à 257 830 € et celui des dépôts de garantie à 1 276 €.

Les travaux et acquisitions détaillés ci-contre s'élèvent à 1 031 448 €.

Le mouvement d'ordre de 15 549 €, contrepartie de celui inscrit en recette laisse apparaître un excédent de 1 200 € égal au prix de vente de la saleuse et d'une lame de déneigement.

Le déficit de la section de 557 803,77 €, ramené à 371 070 € après intégration des restes à réaliser (voir page 11) est à couvrir avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

## Détail des immobilisations réalisées pour 1 031 448,14 €

<b>Voirie et réseaux divers</b>				<b>741 806,80</b>
	Place de la Mairie		348 394,31	
	Giratoire Vaux Mourot		182 265,45	
	Trottoirs rue d'Egremont		31 108,80	
	rue des Sablons		4 920,00	
	Réseaux et EP rue d'Egremont		42 399,12	
	rue de Fains		3 114,00	
	divers		11 491,32	
	Vidéo protection		118 113,80	
<b>Bâtiments</b>				<b>189 645,70</b>
	Verrerie- Rafrachissement		56 088,36	
	locaux professionnels		7 838,88	
	Eglises		7 821,20	
	Maisons assistantes maternelles		115 822,46	
	Salle du Stade		2 074,80	
<b>Acquisitions</b>				<b>59 693,59</b>
	Terrains		20 528,37	
	Matériel		24 165,72	
	•Informatique	4 110,31		
	Copieur	6 071,99		
	•Motifs lumineux	4 320,02		
	•Panneaux de circulation	3 465,89		
	•Tondeuse	2 258,58		
	•Débroussailleuse	951,23		
	•Echelle	249,00		
	•Bureau	736,00		
	•Musique	623,90		
	•Défibrillateur –Verrerie-	1 378,80		
	Biens immatériels		14 999,50	
	•Logiciels	10 698,00		
	•Etude construction garderie	2 160,00		
	•Subventions façades privées	2 141,50		
<b>Aménagements</b>				<b>40 302,05</b>
	Travaux forestiers		27 830,01	
	Clôture stade		2 133,00	
	Accès cimetière		8 698,04	
	Barrière lotissement du golf		1 641,00	

# Analyse du compte administratif 2022

**Ratios obligatoires pour les communes de:**  
3 500 habitants \* - 10 000 habitants \*\*  
non obligatoires \*\*\*

Dépenses réelles de fonctionnement / Population *
Recettes réelles de fonctionnement // Population *
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement ***
Dép. réelles de fonct. et rem. dette // Recettes réelles de fonct.*
Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement **
Dotation globale de fonctionnement / Population *
Imposition directes // Population *
Impôts et taxes / Recettes réelles de fonctionnement ***
Dépenses d'équipement brut / Population *
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement **
Encours de la dette / Population *
Encours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement *
Encours de la dette / Epargne brute ***
Intérêts / Capital ***

Commune	Réf 2021		
2020	2021	2022	Nat.
574	587	625	736
775	782	833	926
25,8	24,9	25,0	20,2
88,7	89,9	89,3	87,9
44,9	44,6	44,4	51,3
146	143	144	152
385	396	420	415
62,8	64,0	63,9	63,1
231	444	476	301
29,8	56,8	57,2	32,5
1475	1359	1329	679
1,90	1,74	1,59	0,733
7,4	7,0	6,4	3,6
3,4	3,4	3,3	2,4

La population est de 2.184 habitants. Les comparaisons sont établies avec les communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant tous comme celles des recettes de fonctionnement augmentent mais restent inférieures à la moyenne nationale

L'excédent de recettes sur les dépenses forme la **marge brute**. Sa comparaison aux recettes de fonctionnement donne le taux d'épargne brute. Plus celui-ci est élevé, meilleur sera le niveau d'autofinancement des investissements et donc un moindre recours à l'emprunt. Notre taux d'épargne brute est satisfaisant

Concernant le ratio des **dépenses réelles de fonctionnement cumulées avec le montant du remboursement de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement**, cent est la limite qui ne devrait pas être dépassée. Ce ratio est dans la norme nationale.

Le poids des frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement fléchi légèrement et demeure inférieur à la moyenne nationale (-6,9 points)

La **dotation globale de fonctionnement par habitant** se stabilise. Incidence de la diminution des dotations de l'État et de la baisse de population

Le **produit des impositions directes** augmente. Incidence de l'augmentation des bases fiscales.

Le **poids des impôts et taxes** dans les recettes réelles de fonctionnement est supérieur à la moyenne.

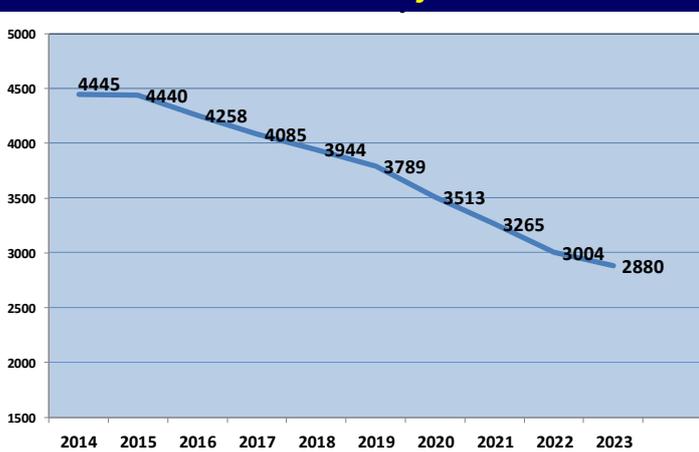
Les **dépenses d'équipement brut**. Augmentation des investissements dans le domaine de la voirie avec l'aménagement de la place et ses abords, ainsi que la transformation de l'ancien presbytère en Maison d'Assistants Maternelles

Si l'**encours de la dette justifié par l'importance des investissements** reste supérieure à la moyenne nationale, il continue de décroître de 35,20% par rapport à son plus haut niveau de 2013.

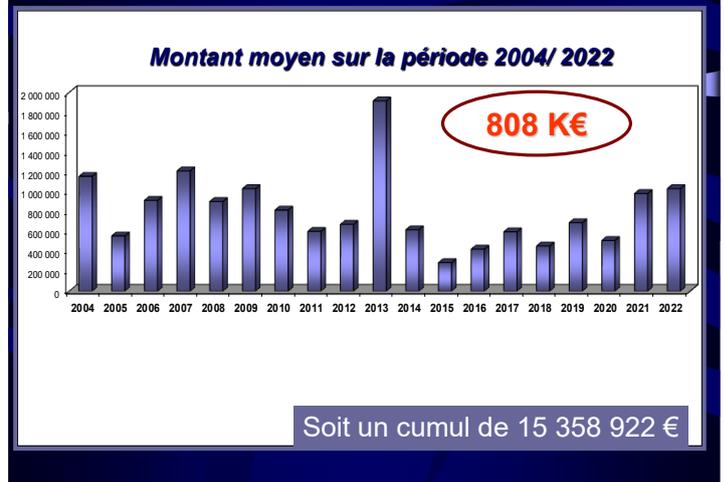
Le **rapport de l'encours de la dette aux recettes réelles de fonctionnement et à l'épargne brute** est en diminution

L'**intérêt de la dette** de 3,3% reste stable et s'explique par un encours de la dette à taux fixe

## Encours de la dette au 1er janvier - en milliers d'€



## Évolution des immobilisations



# BUDGET PREVISIONNEL 2023

## Le fonctionnement au quotidien

DEPENSES 1 878 486€
Fonctionnement des services et gestion du patrimoine 511 592€
Charges salariales 619 733€
Subventions et
Intérêts des emprunts
Autres dépenses 27 200€
Épargne pour Investissements -de l'année 61 694€ -antérieure 80 278€

RECETTES 1 878 486€
Recettes des services et du domaine 162 620€
Impôts et taxes 1 206 628€
Dotations de l'Etat et autres participations 360 146€
Loyers et autres 68 814€
Epargne antérieure 80 278€

Ce budget s'inscrit dans un contexte inflationniste, qui semble pérenne, provoqué par la guerre en Ukraine

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9,86, La forte augmentation du prix de l'énergie avait été anticipé lors du budget 2022. La renégociation de nos contrats nous met à l'abri de fortes augmentations et les mesures d'économies engendrent une diminution de la dépense. L'inflation est plus sensible sur le coût des prestations de service et des dépenses d'entretien du patrimoine, ainsi que sur le prix de l'eau. L'abattage des arbres le long du stade, par mesure de sécurité, et l'augmentation de la fourniture de documents d'urbanisme liés à des transactions immobilières ou de travaux, contribuent aussi à cette augmentation

Les charges salariales augmentent de 3,04%. L'augmentation de la valeur du point d'indice au cours de 2022 est intégrée en année pleine. Le budget est établi sur la base d'un effectif constant tenant compte des mobilités du personnel.

Des Subventions et participations diminuent de 6,14%. Le retour à l'équilibre du budget annexe de la Caisse des écoles et l'ajustement des moyens de fonctionnement à l'effectif permet de diminuer la subvention d'équilibre de 19 000€

Les intérêts des emprunts baissent de 2,31% avec la diminution de l'encours.

Les recettes des services et du domaine diminuent de 6,57%. Situation consécutive à l'absence de vente de biens patrimoniaux et un produit provenant d'une mise à disposition d'agents de service pour le fonctionnement de la caisse des écoles en diminution.

Les impôts et taxes progressent de 5,14% avec une revalorisation des bases de 7,1%.

Les dotations de l'Etat et autres participations augmentent de 0,34%.

L'épargne prévisionnelle de l'année de 361.694€, plus celle disponible de 2022 de 80.278€ autofinancera les investissements après avoir assuré le remboursement de l'annuité de 277 033€. Le désendettement se poursuivra avec un recours à l'emprunt de 50% du remboursement soit 138 000€

Les dotations d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA de 139.089€, la taxe locale d'équipement de 5.000€ et des subventions pour 128 899€.

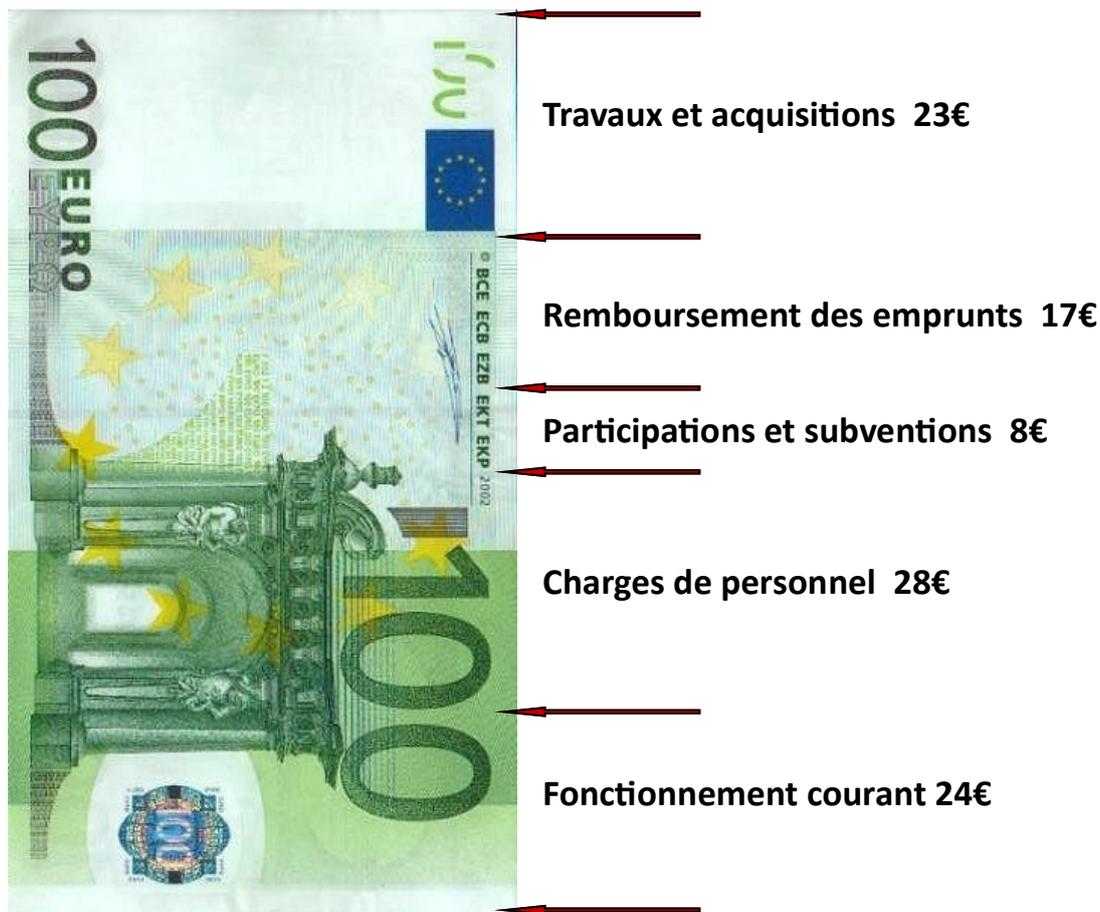
Ce budget présente un excédent disponible de 56 805€.

## et l'investissement pour l'avenir

DEPENSES 853 960€
Travaux et acquisitions 520 122€
Remboursement des emprunts 277 033€
Excédent 56 805€

RECETTES 853 960€
FCTVA—TLE 144 089€
Subventions 128 899€
Emprunt d'équilibre 139 000€
Epargne: -de l'année 361 694€ -antérieure 80 278€

Pour 100 euros dépensés par la Commune la répartition est la suivante :



## BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

### Section de Fonctionnement

Chapitres		Budget 2023, comparé au compte de gestion 2022		Chapitres		Budget 2023, comparé au compte de gestion 2022	
		Budget 2023	Compte gestion 2022			Budget 2023	Compte gestion 2022
%	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>112 766</b>	<b>125 200</b>	%	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>112 915</b>	<b>130 432</b>
34,8	Achats de repas à ELIOR Produits alimentaires	38 760 500	36 178 386	61,7	Recettes du restaurant Recettes de la garderie	49 353 20 330	54213 23219
7,4	Eau, Electricité, Gaz Autres charges	5 306 3 069	2 238 1 814	33,6	Subvention du budget général	38 000	53 000
56,6	Charges de personnel	63 770	76 382	4,7	Report de l'excédent 2022	5 232	
1,2	Amortissements	1 361	1 361				
	Déficit reporté de 2021		6 841				
	Excédent de l'exercice 2023	149	1,74				

# Détail des investissements prévus sur 2023

Programmes 2023	Montants	Subventions
<b>Acquisitions</b>	<b>23 549</b>	
Terrains	2 435	
Instruments de musique	3 000	
Remorque 2 essieux	3 436	
Matériels et logiciels informatiques - mairie	8 178	
	6 500	
<b>Matériel Urbain</b>	<b>17 585</b>	<b>20 000</b>
Abribus Mairie	8 822	
Signalisation - Avenue Libération	8763	
Vidéo protection		20 000
<b>Forêt</b>	<b>11 329</b>	
Travaux sylvicoles - Plantations	2 317	
Programme 2023	9 012	
<b>Voirie</b>	<b>220 078</b>	<b>14 720</b>
Trottoirs rue d'Egremont	60 853	5 495
Chemin piétonnier entre Veel-Combles	9 225	9 225
Programme 2023 - Vaux Mourot - Choisey	150 000	
<b>Eclairage public et basse tension</b>	<b>145 059</b>	<b>74 929</b>
Lampadaires rue d'Egremont	2 100	1 920
Luminaires Rues Pré-Hugot et Impasse Coteaux	10 000	4 500
Enfouissement rue de Fains	30 370	
Enfouissement et éclairage public rue d'Egremont	102 589	68 509
<b>Bâtiments</b>	<b>43 525</b>	
Maison médicale - Studio	2 200	
Tennis couvert - Eclairage	31 000	
Eglise Sainte Catherine - Toiture sacristie	9 000	
Eglise Saint-Martin - Dé portail	1 325	
<b>Ravalement des façades privées</b>	<b>10 000</b>	
Subventions accordées	10 000	
<b>Etudes</b>	<b>48 996</b>	<b>19 250</b>
Construction d'une Garderie avec extension du secrétariat de mairie	42 396	15 400
Ruelle de desserte du projet résidence seniors...	6 600	3 850
<b>TOTAUX des programmations 2023</b>	<b>520 121</b>	<b>128 899</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2022</b>		
Maisons assistantes maternelles	35 295,50	12 203,00
Place de la Mairie		154 701,86
Voirie Vaux Mourot et Libération	30 317,79	42 596,00
Enfouissement rue Egremont 1 ère tranche	153 798,20	18 421,00
Trottoirs rue Egremont 1ère tranche	14 290,00	149 938,00
Vidéo-protection	35 453,60	41 963,00
Rafraichissement salles de la Verrerie		36 066,00
<b>TOTAUX des restes à réaliser 2022</b>	<b>269 155,09</b>	<b>455 888,86</b>

## Evolution des taux

Taux votés par la Commune							
Nature des taxes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Habitation *	14,11	14,26	14,26	14,26	14,26	14,26	14,26
Foncier bâti	20,37	20,58	20,58	20,58	20,58	47,47	47,47
Foncier non bâti	42,10	42,53	42,53	42,53	42,53	42,96	42,96
* Habitation:	Depuis sa suppression sur les résidences principales, ne concerne que les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans						
Evolution des taux: reconduction de ceux de 2022	Pour compenser la perte de la taxe d'habitation les communes ont perçu à compter de 2022 le produit de la taxe sur le foncier bâti que percevait le Conseil Départemental. Ce qui explique le passage de ce taux de 20,58 à 47,47%						

Taux votés par la Communauté d'Agglomération							
Nature des taxes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
C.F.E.	23,60	23,84	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32
Habitation *	12,32	12,44	12,69	12,69	12,69	12,69	12,69
Foncier bâti						2,00	2,00
Foncier non bâti	1,88	1,90	1,94	1,94	1,94	1,94	1,94
Ordures ménagères	11,53	11,53	11,31	11,19	11,19	11,19	11,19

## Evolution du prix de l'eau

Tarif voté par la Communauté d'Agglomération			
Composantes	2022	2023	% Evol.
Eau	1,788	2,492	+ 39,37%
<b>Taxes:</b>			
redevance pollution	0,220	0,220	
Redevance réseaux de collecte	0,185	0,185	
Prélèvement	0,066	0,066	
<b>Assainissement</b>	<b>1,597</b>	<b>2,008</b>	<b>+ 25,74%</b>
Prix du M3 en € enH.T.	3,856	4,971	+ 28,92%
Prix TTC	4,149	5,344	+ 28,80%
<b>Abonnement eau € (15 mm)</b>	<b>32,28</b>	<b>44,31</b>	<b>+ 37,27%</b>
<b>assainissement</b>	<b>19,80</b>	<b>25,74</b>	<b>+ 30,00%</b>
<b>Tarif 120 M3 €</b>	<b>530,16</b>	<b>711,33</b>	<b>+ 34,17%</b>